

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.1

Numéro de la demande : 2019-2362

Demande : Modification de l'étiquette du produit – Augmentation de la

dose d'application

Produit : Microbiocide Mergal MC14

Numéro d'homologation : 31233

Principes actifs (p.a.): 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one

Numéro de document de l'ARLA: 3062857

But de la demande

L'objectif de cette demande est d'augmenter le taux d'utilisation du microbiocide Mergal MC14 en tant qu'agent de conservation des matériaux dans les adhésifs, les matériaux de construction, les pigments dispersés, les fluides d'usinage des métaux, les treillis, les peintures, les revêtements et les boues.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluations sanitaires

Les études toxicologiques soumises ont été évaluées. Il a été déterminé que ces nouveaux renseignements n'auraient pas d'incidence sur la valeur toxicologique de référence précédemment établie pour l'utilisation dans l'évaluation quantitative des risques de sensibilisation cutanée pour cette combinaison de principes actifs.

Aucun risque préoccupant de sensibilisation cutanée n'a été décelé pour les manipulateurs secondaires (professionnels et particuliers) qui appliquent des peintures et revêtements et des matériaux de construction traités aux doses maximales d'application. Toutefois, des risques ont été décelés pour les travailleurs manipulant des fluides pour l'usinage des métaux. Les risques pour les travailleurs étaient acceptables jusqu'à une concentration maximale de 15 ppm pour le 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et le 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one dans les fluides utilisés pour l'usinage des métaux.

Aucune évaluation de l'exposition alimentaire n'était requise aux fins de la présente demande.



Évaluation environnementale

Aucune nouvelle donnée environnementale n'a été soumise à l'appui de ces soumissions ni n'est requise. Aucun risque supplémentaire pour l'environnement n'est attendu de l'augmentation des doses maximales d'application du microbiocide Mergal MC14

Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'était requise aux fins de la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour augmenter le taux d'utilisation du microbiocide MC14 comme agent de conservation des matériaux dans les adhésifs, les matériaux de construction, les pigments dispersés, les fluides métallurgiques, les treillis, les peintures, les revêtements et les boues.

Références

Numéro de	Référence
document de	
l'ARLA	
2873262	1984, Human Repeat Insult Patch Test with Kathon CG 100ppm active ingredient, DACO: 4.6.6
2873263	1984, Repeated Insult Patch Test with Kathon CG 50ppm Active Ingredient, DACO: 4.6.6

Informations complémentaires – Publiées

Numéro de	Référence
document de	
l'ARLA	
2322946	M.A. Jayjock, G.A. Hazelton, P.G. Lewis, M.F. Wooder, 1996, Formulation effect on the dermal bioavailability of isothiazolone biocide, DACO: 4.5.9, 5.8
2703752	2011, US EPA Exposure Factor Handbook, DACO: 5.14

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9